# Ordonnance Souveraine n° 3.105 du 26 janvier 2011 relative à la taxe sur la valeur ajoutée

*Type* Texte réglementaire

Nature Ordonnance Souveraine

Date du texte 26 janvier 2011

Publication <u>Journal de Monaco du 4 février 2011</u><sup>[1 p.3]</sup>

Thématique TVA

Lien vers le document : https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/2011/01-26-3.105@2011.01.01



### Vu la Constitution;

Vu la Convention fiscale franco-monégasque du 18 mai 1963 rendue exécutoire par l'ordonnance souveraine n° 3.037 du 19 août 1963 ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 11.887 du 19 février 1996 portant codification de la législation concernant les taxes sur le chiffre d'affaires, modifiée ;

### **Article 1er**

L'annexe au Code des taxes sur le chiffre d'affaires est ainsi modifiée :

AàJ-Voir les articles A-2, A-3, A-3A, A-8, A-9, A-20 à A-22, A-33, A-33-0, A-73 et A-74 du Code des taxes.

K. - Les articles A-1, A-4 à A-6, A-10, A-11, A-13 à A-17 sont abrogés.

#### Article 2

L'annexe au Code des taxes sur le chiffre d'affaires est ainsi modifiée :

A. - Voir les articles A-30 du Code des taxes.

B. - L'article A-115 est abrogé.

# **Article 3**

Voir les articles A-156 du Code des taxes.

#### **Article 4**

Les présentes dispositions entrent en vigueur à compter du 1er janvier 2011.

## **Article 5**

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

# **Notes**

# Liens

- 1. Journal de Monaco du 4 février 2011
  - $^{ \ \, [p.1] \ \, } \ \, \text{https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2011/Journal-8002}$